



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/21/Corr.1
28 novembre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-cinquième réunion
Montréal, 5-7 décembre 2001

Corrigendum

COOPÉRATION BILATÉRALE

Ce corrigendum est émis afin d'apporter les changements suivants :

- Remplacer la deuxième phrase du paragraphe 3 par : « La valeur des projets proposés à la présente réunion, plus le montant approuvé pour le Canada en 2000 et à la 34^e réunion du Comité exécutif, ne dépassent pas 20 pour cent de la contribution totale du Canada pour les années 2000 et 2001. »
- Remplacer les années « 2001 et 2002 » par « 2000 et 2001 » dans la deuxième phrase du paragraphe 4.
- Remplacer le paragraphe 10 par : «Le gouvernement de l'Allemagne a présenté des demandes de projets de coopération bilatérale en Algérie, en Chine, en Iran, au Kenya, au Liban, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Syrie et au Zimbabwe, ainsi qu'un projet pour la région de l'Afrique. La valeur des projets présentés à la présente réunion, plus le montant approuvé pour l'Allemagne en 2000 ainsi qu'à la 33^e et 34^e réunions ne dépassent pas 20 % de la contribution totale de l'Allemagne pour les années 2000 et 2001. »
- Remplacer les années « 2001 et 2002 » par « 2000 et 2001 » dans la deuxième phrase du paragraphe 11.
